

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait par vidéoconférence le mercredi 2 septembre 2020 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire suppléant M. Jean-René Martin et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. John-David McFaul, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond et M. Yvan St-Amour. Le maire M. Neil Gagnon a motivé son absence étant à une séance extraordinaire de la MRC.

2020-09-R5708 Ouverture de la séance par vidéoconférence

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire ce mercredi 2 septembre 2020 à 19 heures par voie vidéoconférence ;

CONSIDÉRANT QUE sont présents à cette vidéoconférence : Les conseillers Messieurs Patrick Feeny, John-David McFaul, Pierre Laramée, Jeannot Émond, Jean-René Martin et Yvan St-Amour. Chacune de ces personnes se sont identifiées individuellement et que le M. Neil Gagnon a motivé son absence étant à une séance extraordinaire de la MRC.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière Madame Mariette Rochon assiste également à la séance, par voie vidéoconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 2 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

Adoptée.

2020-09-R5709 Nomination d'un président d'assemblée

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire suppléant M. Jean-René Martin soit nommé pour présider la séance en l'absence motivé du maire M. Neil Gagnon.

Adoptée.

2020-09-R5710 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. John-David McFaul et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

ORDRE DU JOUR

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 août 2020
- 0.4 Période de question

Administration générale Conseil municipal Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des comptes payés, à payer et salaires au 31 août 2020

Sécurité Publique Voirie

- 300.1 Travaux chemin des Eaux (Carrières et sablières)

Environnement Aménagement et urbanisme

Loisirs, culture et bibliothèque

- 700.1 Rallye Perce neige – Demande de droit de passage – 2021
- 700.2 Tournoi de golf C.C.M.V.G.

Correspondance officielle reçue

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2020-09-R5711 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 5 août 2020

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

2020-09-R5712 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 31-08-2020 au montant de	28 554.64\$
Les dépenses à payer 31-08-2020 au montant	19 642.60\$
Les salaires payés au 31-08-2020 au montant de	7 121.37\$

Adoptée.

2020-09-R5713 Travaux de rechargement sur le chemin des Eaux

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. John-David et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des travaux de rechargement d'asphalte recyclée soit effectué sur le chemin des Eaux pour un montant de +/-30 000\$. Ce montant sera pris à même le fond de réserve des Carrières et sablières.

Adoptée.

2020-09-R5714 Demande de droit de passage Rallye Perce neige 2021

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2020 se déroulera les 5 et 6 février prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord-américain, canadien et ontarien de rallye de vitesse ;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents seront individuellement prévenus par eux ;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit la rue Labelle, et la rue Marie-Anne pour se terminer à la 105 entre Rexforêt et construction Langevin ainsi que le chemin des eaux entre le km 4.02 et 7.02 par le nord. Les organisateurs

interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Il est également proposé que suite à ces activités le conseil demande aux organisateurs que les chemins soient remis dans le même état qu'ils le sont généralement ainsi que tous les ordures soient ramassés le long des routes et sur les terrains avoisinants.

Adoptée.

2020-09-R5715 Tournoi de Golf C.C.M.V.G. – 2020

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud participe au tournoi de golf de la Chambre de commerce de la Vallée-de-la-Gatineau qui se tiendra le mercredi 16 septembre au Club de golf Algonquin, en faisant l'achat de 4 billets de golf au coût total de 600\$. Il est aussi résolu que ce montant sera pris à même les budgets discrétionnaires des élus.

Adoptée.

2020-09-R5716 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h15.

Adoptée.

M. Jean-René Martin
Maire suppléant
Président d'assemblée.

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière